

19 décembre 2017 – Infolettre n° 11 – www.cpeg.ch

Chère Madame, cher Monsieur,

En cette période des vœux de fin d'année, cette infolettre vous présente quelques bonnes nouvelles de stabilité et de qualité pour l'an nouveau qui s'ouvrira à vous dans quelques jours. Elles sont les effets visibles de la cohésion qui est à l'œuvre au sein du comité et de l'administration de votre caisse de prévoyance.

Nous gardons en mémoire que l'année 2018 représentera pour ce même comité que je préside l'enjeu de cette législature en termes de pérennité de la CPEG dès 2019.

Notre comité est déjà à pied d'œuvre pour examiner les différents projets de loi déposés au Grand Conseil et sur lesquels il est consulté.

Tout comme pour la décision à propos du taux technique évoquée ci-dessous, nous ne manquerons pas de vous informer des décisions importantes concernant votre caisse de prévoyance et, tout particulièrement, concernant ses prestations.

Dans l'intervalle, et au nom du comité, je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'an nouveau.

Jean-Daniel Jimenez

Président du comité

CPEG



ACTUALITÉS

19/12/2017

Maintien du taux technique à 2.5% pour l'exercice 2017

Dans sa séance du 30 novembre dernier et en accord avec son expert agréé, le comité de la CPEG a décidé de ne pas modifier le niveau actuel du taux technique de la Caisse pour l'exercice 2017 et de le maintenir à 2.5%.

Plus d'explications

Entrée en vigueur du nouvel âge pivot

Nous vous rappelons que le nouvel âge pivot entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'âge pivot (soit l'âge de prise de retraite sans réduction des prestations de retraite) sera de 65 ans pour le plan standard et de 62 ans pour le plan pénibilité. Un simulateur permettant de faire les calculs comparatifs de retraite avec ce nouvel âge pivot sera disponible sur notre site dès le 8 janvier 2018.

[Accès au simulateur dès le 8 janvier](#)

La CPEG primée pour sa gestion dans le domaine immobilier

La CPEG a été distinguée cet automne à Zurich dans le cadre des Alternative Investments Institute Awards, décernés par un éditeur s'adressant aux investisseurs institutionnels. La Caisse a reçu le prix annuel 2017 de la « meilleure utilisation de l'immobilier dans l'allocation d'actifs » dans une catégorie regroupant l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Les autres nominés de cette catégorie étaient pour la Suisse la fondation collective IST, la Caisse de pension de Bâle-Ville (PKBS), et la Caisse de pension Migros, et pour l'Allemagne la Caisse de pension de l'Association dentaire de la Rhénanie-du-Nord.

Plusieurs critères ont été pris en compte pour l'attribution de cette distinction : l'excellente performance du portefeuille global de 2016, les opportunités d'investissement immobilier en Suisse développées en collaboration avec d'autres entités institutionnelles menées par la CPEG, et bien sûr le travail des collaborateurs de la division Immobilier pour gérer et faire fructifier son parc immobilier. Signalons que la CPEG détient l'un des plus gros parcs immobiliers de Suisse.

[Accéder au palmarès](#)



PUBLICATIONS

19/12/2017

Le CPEG INFO est sorti de presse

Au sommaire de ce numéro de décembre, vous trouverez notamment des informations sur la politique générale de développement durable de la caisse et sa mise en application pour améliorer le bilan énergétique du parc immobilier, ainsi que sur la procédure consultative de la CPEG sur les différents projets de loi en cours d'examen auprès du Grand Conseil.

[Télécharger la publication](#)



À VOTRE SERVICE

19/12/2017

Suivez l'actualité des projets de lois CPEG sur notre site

Cette page de notre site inventorie les projets de loi et autres objets qui sont en lien avec la Caisse. Elle vous permet de vous tenir au courant et de suivre en temps réel l'évolution de leur traitement.

[Accéder à la page](#)

Comment atteindre directement la division Assurance

Vous pouvez atteindre les gestionnaires de la division Assurance par téléphone entre 9h et 12h au nouveau numéro général de la division Assurance : 022 338 11 17. En dehors de ces heures, vous pouvez leur adresser votre demande par courriel à l'adresse assurance@cpeg.ch.



Nous vous remercions de votre intérêt.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette infolettre, merci!

CPEG · Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève